

que vous avez pris la peine de m'crire. Je dois a ses bonnes relations la faveur qu'il vous a plu de me faire de la quelle autrement Je n'aurois pas este Capable, quoy que J'aye tousiour tasche de vous rendre, et a ... votre fils tout le Service que mes forces m'ont permis, parceque S.A.R. [K a r l E m a n u e l II.] a tant de bonne volonte vers l'un et vers l'autre et vous l'a scaves meriter par des effects si remarquables que Je n'y scaurois rien ajouter de plus. Ce que vous avez fait dernièrement dans Vostre Canton a l'avantage de la Religion Catholique et des Ses Interests [- Verhinderung der Inschutznahme Genfs und der Waadt durch die kath. Orte und im spez. Zugs? -] le tesmoigne clairement. Je vous assure que Sadite [Altesse] l'a estime autant qu'il se pouvoit desirer."

Mit dem nochmaligen Versprechen, ihm nach Kräften zu Diensten sein zu wollen, schliesst das Schreiben.

1) Dieser Titel wurde der von Beat Jakob I. Zurlauben angebrachten Dorsualnotiz entnommen.

Original, in franz. Sprache, mit Siegel der Maison des Prêtres de la Mission in Turin [?] - AH 42, 396-398 - Blatt 396^v, 397^v und 398^r leer

133

1670 Mai 20., Luzern

A

SCHREIBEN DES [SAV. AMBASSADOREN BENOIT II CIZE, MARQUIS] DE
GRESY, AN RITTER UND STATTHALTER [BEAT JAKOB I.]
ZURLAUBEN, ZUG

In seinem, Grésys, Auftrag werde ihnen Hptm. L u c q u e s, [Dolmetscher an der sav. Ambassade], "les ornements d'hostel que i'ay obtenu de S.A.R. [K a r l E m a n u e l II.] sur la priere qu'ils [gemeint die Zuger Gemeinden] m'en avoyent fait" überbringen. Der schönste Ornat sei für die "Eglise Cathedral de Zoug [gemeint die St. Michaelskirche]¹" bestimmt, "les autres Sont pour les trois Eglises des autres trois Communautés [Aegeri, Menzingen und Baar] dudit Canton, j'envoye aussy de la part de S.A.R. un goubelet d'argent doré, lequel est d'argent de France, et non pas d'alemagne pour tous les tireurs dudit Canton en consideration de la ratification, qu'ils ont de si bonne grace donné à S.A.R. ce mois de mars passé à leur Declaration [bezüglich der Inschutznahme Genfs und der Waadt durch die kath. Orte?]. je vous prie donc Monsieur de faire considerer le tout par vos

Soins, et par vos representations, affin que l'on considere les bontés, et les generosites de S.A.R. ce qui l'engagerat tousiour plus à les continuer, et à moy les moyens de pouvoir tousiour plus utilement Servir Messieurs de Zoug.

J'espere maintenant que ceux qui disoient, que vous, et moy ne tiendrions pas nostre parole dans l'affaire des ornements d'Hostel seront bien honteux, et confus, il faut qu'ils sachent que je fay profession d'estre ministre de parole, et que jusques à present, Dieu mercy, i'ay tousiour tenu ce que i'ay promis.

Je vous envoie monsieur une lettre de S.A.R. qui est une marque de l'estime particuliere, qu'elle at pour vostre personne, il ne se passe point d'ordinaire que je ne l'jnforme de l'affection tres grande, que vous avés pour son Royal Service. je vous envoie aussy ... cyionct un present pour la paine que vous aves pris de mettre les Sceaux du Canton de Zoug aux pieces que vous m'avés envoye. J'envoye aussy à Mr Le Doyen de Zoug [Johann Georg S i g n e r] pour la pair de gans dans la lettre que je luy escrit, pour la paine qu'il prit d'eschrire le transfix de la ratification que le Canton de Zoug donnat à S.A.R. pour la Declaration qui luy avoient donné l'année precedente; j'envoye aussy à M. le Secretaire d'Etat son Pere [Adam S i g n e r] pour une pair de gans dans une lettre que je luy escrit aussy, que luy presenterat de ma part M. le Capitaine Luches pour la paine qu'il prit d'expedier le transfix, si bien que j'espere que tous ses [!] Messieurs doivent bien estre content de moy, puisque je tasche de Servir le public, et le particulier autant qu'il m'est possible, je vous prie Monsieur de remarquer un peu ce que les uns, et les autres diront Sur tout ce que je nas [?] fesant pour les obliger, car s'ils consideroient les choses avec jndifferance je ne m'affectionnerois pas tant une autre fois pour les Servir."

Sein Schreiben vom 16. ds. möchte er ihm übrigens wie folgt beantworten: "que celle que vous m'avés adressé pour le Canton de Frybourg leurs at esté portée en mesme temps que je l'ay reçeue par mon Secretaire, qui est allé faire un petit tour jusques en Savoye, et en passant par Frybourg il remettrat à quelqu'un de ses Mess. [gemeint einen der dortigen Räte] la dite lettre, et dirat que c'est Mr L'advoyer [Alfons] de S o n n e b e r g, qui la luy à remis, et prié de la leur laisser en passant, j'espere que la response de Mess. [Ammann und Rat von Stadt und Amt] de Zoug avec celle de Mess. [Schultheiss und Rat] de Lucerne audit Canton de Frybourg le porterat à ne pas differer plus longtemps à me donner aussy leur Declaration, autrement

je commenceray sans eux la negotiation, qui regarde les Satisfactions de Mess. les Cantons Alliés à S.A.R. à quoy je me preparay aussytost que je Seray bien remis de ma maladie, et que j'auray recouvert mes premieres forces, puisque les medecins [in Luzern] ne veulent pas que je m'aplique aux affaires auparavant, crainte que je ne fasse une troisieme recheute, qui me tiendrois pour longtemps au lict, et j'espere dans cette negotiation là de faire cognoistre à Mess. de Zoug le desir que i'ay de les Servir utilement, et mes principaux Amyx en particulier comme vous monsieur.

Avec beaucoup de prudance Mess. de Zoug ont rejetté la Diette que l'on desiroit tenir à Gersau, et il serat plus à propos de parler dans une autre occasion comme vous avés tres bien pansé monsieur, des Sollicitations que l'on desire de faire aupres des Ministres des Couronnes [im spez. wohl Frankreich, Mailand/Spanien, aber auch Savoyen gemeint] pour leurs Satisfactions a forme des Alliances, je croy que cette Sollicitation ne regarderat que M. L'ambassadeur d'Espagne [Alfonso II C a s a t i], car quand à moy bientost je pouray donner commencement à ma negotiation pour leur Satisfaction, aynsi il n'y à rien plus à me Solliciter pour celà, quand à M. le Resident [François] M o u s l i e r je vois qu'il donne les pansions du Roy [L u d w i g XIV.] aux Cantons quy maintiennent les Declarations [bezüglich der genauen Einhaltung des Bündnisses], qui luy ont cy devant donné, si bien que la Diette de Gersau se Seroit plustost tenue pour M. L'Ambassadeur d'Espagne que pour nous autres ...

P.S. Jl faudrat à vostre commodité monsieur m'envoyer deux lettres de Mess. du Canton de Zoug, une pour S.A.R. en remerciement des ornements d'hostel, qu'il à fait present à vostre Canton, il faut se Servir des paroles les plus obligantes qu'il se peut pour cela en fesant aussy cognoistre l'obligation que l'on m'at pour avoir passé mes offices aupres de S.A.R. pour cela. Jl faut aussy une lettre pour moy en remerciement de ce que je leur ay obtenu lesdits ornements d'hostel, et le goubelet pour tous les tireurs de leur Canton."

1) vgl. AH 1/56

Original, in franz. Sprache, mit Siegel
AH 42, 399-402 - Blatt 401^V und 402^F leer